



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

Demande de dérogation mineure

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le lundi 8 septembre 2025, à 20h00, en la salle du Conseil, au 390, rue Principale, à Saint-Bernard-de-Michaudville, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété projetée sur le lot 2 708 803 (1020 rue Claing). Cette demande vise à autoriser le projet suivant :

- Construction d'un garage détaché de 53.51 mètres carrés avec une hauteur de 7,19 mètres;
- Le règlement 2017-02 relatif au zonage, chapitre 7, article 7.5, prévoit que les bâtiments accessoires résidentiels de 90 m² et moins doivent avoir une hauteur maximale de 5,5 m;
- La demande est donc d'autoriser la construction d'un garage d'une hauteur de 1.69 mètres plus haut que la hauteur permise.
-

La séance du conseil étant le lundi 8 septembre 2025, tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, au 390, rue Principale, Saint-Bernard-de-Michaudville (Qc) J0H 1C0, le lundi 8 septembre 2025, à 20h00.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,

Ce 19^e jour du mois d'août 2025.

Lorry Herbeuval Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Certificat de publication

Je soussignée, Lorry Herbeuval, directrice générale et greffière-trésorière, résidant à Saint-Pie, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément au Règlement 2020-01 relatif aux modalités de publication des avis publics municipaux en affichant une copie, au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité entre 11 h 00 et 11 h 15, le 19 août 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour d'août 2025

Lorry Herbeuval Directrice générale et greffière-trésorière